

Département de la MAYENNE ----- Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER ----- Commune de BOUCHAMPS LES CRAON ----- Date de la convocation 15 MARS 2018 ----- Date de l'affichage 15 MARS 2018	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de conseillers
	L'an deux mil dix-neuf, le 22 MARS à 20 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELANOË, maire	<i>En exercice</i> → 14
	<u>Étaient présents</u> : MM PELLUAU Armelle, TROTTIER Yannick, DUVACHER Olivier, BOUKEF Rachel, GOGUET Mickaël, LANCELOT Sylvie, FROGERAIS Thierry, CADO Philippe, MACÉ Grégory, GAUBERT Jean-Eudes, DELANOË Jean-Claude,	<i>Présents</i> → 11
	<u>Étaient absents excusés</u> : KULDA Nathalie, BELLANGER Gabriel, GOURHANT Michel	<i>Votants</i> → 11
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Olivier DUVACHER	<i>Quorum</i> → 8

Décisions donnant lieu à délibération

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018	DCM 2019-03-01
--	-----------------------

1 - COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit ainsi :

		<u>Réalisations de l'exercice 2018</u>		+ 83 009.29 €
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	473 535.16 €	Recettes	536 190.98 €
				Résultat : + 62 655.82 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	147 510.23 €	Recettes	167 863.70 €
				Résultat : + 20 353.47 €

		<u>Report de l'exercice 2017</u>		
	<i>Fonctionnement</i>	+ 90 008.53 €	<i>Investissement</i>	- 44 029.01 €
<u>Résultat cumulé</u>				
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	473 535.16 €	Recettes	626 199.51 €
				Résultat : + 152 664.35 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	191 539.24 €	Recettes	167 863.70 €
				Résultat : - 23 675.54 €
Total :		Dépenses	665 074.40 €	Recettes
				794 063.21 €
				excédent 2018 128 988.81 €
<u>Restes à réaliser à reporter en 2019</u>				
	Investissement	dépenses	113 790.46 €	Recettes
				40 835.47 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Claude DELANOË, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune 2018 comme suit : 10 voix POUR

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 lotissement Chèvrefeuilles

Sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du lotissement Chèvrefeuilles qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	44 284.40 €	Recettes	43 882.73 €	Solde de clôture :	- 401.67 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	43 882.73 €	Recettes	44 284.40 €	Solde de clôture :	+ 401.67 €

		<u>Report de l'exercice 2017</u>		- 690 €
<u>Résultat cumulé - 690 €</u>				
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	44 284.40 €	Recettes	43 882.73 €
				Résultat : - 401.67 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	44 572.73 €	Recettes	44 284.40 €
				Résultat : - 288.33 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Claude DELANOË, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants le compte administratif 2018 du lotissement Chèvrefeuilles par 10 VOIX POUR.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame DUFROU, Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2018 du lotissement Chèvrefeuilles

Dcm 2019-03-03

Après s'être fait présenter le budget primitif du lotissement Chèvrefeuilles de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame DUFROU, Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement Chèvrefeuilles,

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal

- déclare que le compte de gestion du lotissement Chèvrefeuilles dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF de la commune : Affectation des résultats de l'exercice 2018

dcm 2019-03-04

Après le vote du compte administratif 2018, le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2018, soit 152 664.35 € de la manière suivante :

1) Hors restes à réaliser				
	TOTAL	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses 2018	621 045,39 €	147 510,23 €	473 535,16 €	
Recettes 2018	704 054,68 €	167 863,70 €	536 190,98 €	
Résultat 2018	83 009,29 €	20 353,47 €	62 655,82 €	
Report résultat 2017	45 979,52 €	-44 029,01 €	90 008,53 €	
Résultat global	128 988,81 €	-23 675,54 €	152 664,35 €	A
2) Avec les restes à réaliser				
Résultat global d'investissement 001		-23 675,54 €		
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement		-113 790,46 €		
Total		-137 466,00 €		
Restes à réaliser sur recettes d'investissement			40 835,47 €	
Besoin de financement de l'investissement 1068		-96 630,53 €	-96 630,53 €	B
Résultat de fonctionnement A			152 664,35 €	
Affectation en section d'investissement 1068 C		96 630,53 €		
Excédent 2018	Fonct Recettes 002		56 033,82 €	

BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de la commune établi par le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	528 213 €	528 213 €
Section d'investissement	329 663 €	329 663 €
TOTAL	857 876 €	

BUDGET PRIMITIF du LOTISSEMENT CHÈVREFEUILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif du lotissement Chèvrefeuilles établi par le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement Chèvrefeuilles, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	44 284.40 €	44 284.40 €
Section d'investissement	44 171.06 €	44 171.06 €
TOTAL	88 455.46 €	88 455.46 €

CONTRIBUTIONS FONCIÈRES 2019

dcm 2019-03-06

Le conseil municipal de BOUCHAMPS LES CRAON,

DÉLIBÈRE :

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 25.47 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.06 %

Décisions ne donnant pas lieu à délibération**Révision de la carte communale : calendrier de l'avancée du projet.**

Suite à des modifications de la zone constructible en agglomération, le Maire indique qu'il reste une dernière étude à réaliser, pour une mise à jour du schéma de zonage de l'assainissement collectif de la commune, par la communauté de communes du Pays de Craon, E.P.C.I. ayant la compétence assainissement depuis le 1^{er} juillet 2018.

Le schéma de zonage sera ensuite adressé pour avis à la MRAE. Début juillet 2019, les dossiers du projet de révision de la carte communale et du schéma de zonage de l'assainissement collectif seront terminés.

Les enquêtes publiques conjointes, commune et communauté de communes, d'une durée d'un mois, devraient se dérouler à partir de la mi-septembre 2019. Les dates de ces enquêtes publiques seront communiquées dans la presse, le petit boucanais et sur le site internet de la commune.